

# PREVOYANCE

*Lors de la réunion du 24 novembre 2006, l'AG2R a présenté des résultats en amélioration.*

*Afin d'équilibrer les comptes, il y avait deux possibilités :*

- baisser les cotisations
- ou améliorer les prestations.

*La CFDT souhaitait améliorer les prestations, mais l'employeur a rejeté cette proposition, soutenu par certains syndicats, et s'est orienté vers une baisse de la cotisation Incapacités/Invalidités de 15 %. Le taux d'appel passe de 1,522 % à 1,294 % soit - 0,228 %, avec effet rétroactif au 1er octobre.*

Bien que cette solution ne soit pas satisfaisante, la CFDT signera cet accord. Toutefois, nous vous invitons à méditer....

*Ce simple calcul explique le choix de Casino...*

Cette cotisation est répartie à  
60 % (- 0,136 %) pour l'employeur  
40 % (- 0,092) % pour l'employé.

Gain pour l'employé  
salaire brut 1.300 € x - 0,092 % x 12 soit  
~ 14,352 €/an.

Gain pour l'employeur  
masse salariale 2005  
863.351.645 x - 0,136 % soit  
~ 1.174.158,24 €/an.

Lorsque la situation est déficitaire le choix de la direction est la baisse des prestations, toujours pour la même raison : « faut pas que ça coûte » !!!